

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 6 DECEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 6 décembre 2022 à 13 h 30, sur convocation du 29 novembre 2022, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 2 décembre 2022.

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. ETCHEVERRY, BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, KORDIAN

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. ETCHEVERRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général

Mme LECUSSANT, Directrice adjointe

M. LEROY, Directeur adjoint

M. GUALLAR, Responsable administratif et financier

M. GAVAZZI, Chargé de mission Droits culturels et Handicap

M. TEILLAGORRY, Responsable technique

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

M. de DREUILLE, Président des Amis de l'Orchestre du Pays Basque

La séance est ouverte à 13 h 40 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2022

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2022.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 3 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HERMIONE-LAFAYETTE
ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORCHESTRE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 4 – CRR : DELIBERATION POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT
INTERIEUR DU CONSERVATOIRE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 5 – FINANCES : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-
VALEUR**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – PERSONNEL. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 15.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 8 décembre 2022.